

Lupiac

BULLETIN MUNICIPAL

semestriel avril 2025-N°22

NÔTRE ÉCOLE

SUITE ...



PÈLE-MÊLE



Trophée Banda junior



Travaux musée



Concert saxo

 Artagnan

Lupiac, village natal de d'Artagnan

LE MOT DU MAIRE

Lupiac, le 23 juin 2025

Chères Lupiacoises, chers Lupiacois,

*Vous trouverez dans ce bulletin la deuxième partie de l'**histoire de l'école de Lupiac**.*

Depuis plus de 10 ans, nous avons la chance d'avoir la même équipe d'enseignantes. Eva Brau et Laëtitia Cousteau qui mettent beaucoup de cœur et de professionnalisme pour encadrer et instruire les enfants de l'école de Lupiac.

Le nouveau jeu de la cour de l'école a été installé. Nous sommes fiers d'avoir une école de qualité dans notre petit village et la municipalité s'engage au quotidien pour la préserver.

*Incroyable ! En janvier, j'ai appris que Lupiac avait été choisi pour représenter l'**Occitanie** dans l'émission "**Le Village préféré des Français**". Quelle reconnaissance pour notre village, notre histoire, notre patrimoine, et surtout, pour notre travail !*

*Ce n'est pas un hasard si Lupiac a été retenu; avec Marjorie, nous déposons notre candidature depuis 2022. Mais notre sélection est le fruit d'un engagement collectif, de l'amour que nous portons tous à ce village unique, berceau de **d'Artagnan**, joyau du **Gers**, et emblème d'une **Occitanie vivante et authentique**.*

Chaque ruelle, chaque pierre de notre castelnau raconte une histoire. Le musée d'Artagnan, notre lac, nos fêtes, nos bénévoles, nos traditions, notre accueil chaleureux... tout cela fait de Lupiac un village pas comme les autres. Un lieu où l'on vit avec fierté, simplicité et passion.

*Représenter l'**Occitanie** à l'échelle nationale est un **exploit extraordinaire**, mais aussi une **formidable opportunité**, celle de faire découvrir au plus grand nombre ce que nous avons de plus précieux, **notre identité, notre patrimoine, notre esprit de village**.*

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à cette belle aventure, de près ou de loin. Merci pour votre mobilisation, votre enthousiasme, et votre fierté d'appartenir à Lupiac. Quel que soit le résultat, nous aurons fait rayonner notre village !

Qui aurait pu imaginer Stéphane BERN monter dans notre carrosse !

*Vive Lupiac, vive le Gers et vive l'**Occitanie** !*

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin n° 22

Véronique THIEUX LOUIT

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

91

Date de convocation : 29 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Bernard LUIS,

Était absent et excusé : Patrick MAGNE

Était absent : Simon LABORDE

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : Mme. Christelle CORNU est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024. Il est adopté à l'unanimité.

Convention de prestation « offre locale » CNAS : entrée du Musée d'Artagnan à tarif préférentiel

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) propose depuis 1967 une offre unique et complète de prestations d'action sociale aux personnels des collectivités territoriales et aux établissements publics.

Il propose à ses adhérents de nombreuses prestations en leur faisant bénéficier de tarifs préférentiels grâce au partenariat avec de multiples établissements dans des domaines très variés tels que le sport, les loisirs, le bien-être, les voyages et la culture. Un partenariat avec le Musée d'Artagnan en faisant bénéficier d'un tarif préférentiel sur le prix d'entrée les bénéficiaires du CNAS est proposé. L'impact en matière de communication pour le Musée d'Artagnan au travers de ce partenariat sera assurément positif. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de prestation avec le CNAS.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer la convention de prestation entre le Musée d'Artagnan et le CNAS pour une offre locale

Élaboration d'un nouveau tarif d'entrée au Musée d'Artagnan dans le cadre de la convention de partenariat du Festival d'Artagnan.

Madame le Maire rappelle que dans l'organisation du Festival d'Artagnan, la visite du musée est incluse dans le prix d'entrée du Festival. L'Association d'Artagnan chez d'Artagnan reverse alors une somme représentant le nombre de visiteurs au musée ce jour-là. Afin de fixer les modalités de ce versement il est important de mettre en place une convention et d'établir un tarif. Le tarif de 0.40€ par entrée payante enregistrée lors du Festival d'Artagnan est proposé.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, décide de définir le tarif de 0.40€ au Musée d'Artagnan par entrée payante lors du Festival d'Artagnan et autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association d'Artagnan chez d'Artagnan.

Saisine avis Comité Social Territorial pour mise en œuvre de la participation à la protection sociale complémentaire pour le personnel

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022, à compter du 1^{er} janvier 2025, chaque employeur devra obligatoirement participer financièrement à la cotisation du contrat labellisé de l'agent pour la prévoyance maintien de salaire. L'employeur devra assurer une prise en charge à minima de 7€/mois/agent. La saisine est adressée au Comité Social Territorial en ce sens.

Délibération acceptation des créances éteintes au titre de l'année 2023

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique définitive qui s'impose à la collectivité. Il s'agit notamment de dettes annulées suite aux décisions de la commission de surendettement pour les particuliers et aux décisions de tribunaux de commerce pour les entreprises. Considérant la liste n°6904320612 envoyée par le SGC d'Auch pour un montant de 162.00€ pour des titres cantine scolaire, après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à émettre un mandat au compte 6542 « créances éteintes » d'un montant de 162.00€

Révision des tarifs de location de la salle des fêtes et ses équipements et du règlement intérieur

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du travail fait par la commission de travail sur le règlement intérieur de location de la salle des fêtes et la convention de location. Il y a une discussion sur des modifications à apporter aux documents. Il est décidé de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance l'approbation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025.

Convention « Assurance santé pour votre commune » dispositif AXA Assurance

Madame le Maire indique qu'un agent d'assurance AXA s'est présenté en mairie afin de proposer la signature d'une convention. La signature de cette convention permettrait à AXA de proposer la complémentaire santé « Ma Santé », produit standard AXA, aux habitants de la commune de Lupiac à des conditions tarifaires promotionnelles. En contrepartie, AXA demande à la commune de lui permettre d'organiser une réunion publique d'information et de lui mettre un local à disposition le jour de la réunion.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer la convention avec AXA France.

Préavis notifiant congé de l'appartement de l'école et travaux à prévoir

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier de préavis de Mme Françoise PASCUAL, locataire de l'appartement de l'école qui quitte le logement au 31/12/2024. Il est décidé de prévoir des travaux de réfection avant de le remettre à la location.

Réhabilitation maison Chaland

Les études sont toujours en cours.

Questions diverses

- ✓ Devis pour repeindre l'enseigne du Musée d'Artagnan.
- ✓ Rapport du syndicat d'électrification : plus de 4 fils prochainement sur la commune.
- ✓ Rapport d'activités du SICTOM 2023.
- ✓ Dossier sécheresse bâtiments communaux : les travaux au musée vont commencer cet hiver. Nous sommes toujours en attente d'un devis pour l'avancement du toit de l'auvent.
- ✓ Dossier aménagement du foirail : les plans sont en cours.
- ✓ Jean-Marie GRIVAZ propose de mettre à l'étude un projet de médaille du village de Lupiac.
- ✓ Mise à jour du dossier Plan Communal de Sauvegarde : des réunions de travail sont à prévoir.

La séance est levée à 22h30

92

Date de convocation : 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Bernard LUIS, Simon LABORDE, Patrick MAGNE.

Était absent et excusé : néant

Était absent : néant

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : M. Patrick MAGNE est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 novembre 2024

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 05 novembre 2024. Il est adopté à l'unanimité.

Saisine avis Comité Social Territorial pour mise en œuvre de la participation à la protection sociale complémentaire pour le personnel

Vu l'avis du comité social territorial du 29/11/2024, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité, les employeurs publics territoriaux peuvent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir : Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette participation est obligatoire pour le risque prévoyance à effet du 1er janvier 2025 selon un minimum de 7€ brut mensuel. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, décide de retenir la procédure de labellisation, d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront et de fixer le niveau de participation comme suit : versement d'un montant unitaire mensuel brut de 7€ par agent.

Modification du tableau des emplois

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 24 mai 2023, Vu la loi revalorisant le métier des secrétaires de mairie, désormais « secrétaires généraux de mairie », promulguée le 30 décembre 2023, Vu les décrets d'application publiés le 17 juillet 2024, Considérant qu'au terme de la nouvelle réglementation, la fonction est désormais « secrétaire général de mairie », il convient de modifier l'intitulé du poste sur le tableau des emplois de la commune. Le Conseil Municipal valide le nouveau tableau des emplois suite à l'avis du Centre de Gestion.

Révision des tarifs de location de la salle des fêtes et ses équipements

Vu la délibération n° 2015-02-001 en date du 27 février 2015 relative à la fixation des tarifs de la salle des fêtes, Considérant les équipements apportés dans la salle des fêtes ces dernières années, Considérant que les tarifs et modalités d'utilisation n'ont pas évolués depuis 2015. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de modifier les tarifs de location comme suit et de les appliquer à partir du 1^{er} janvier 2025.

- Une caution de 1 200 € est demandée à la remise des clefs et sera rendue si aucune dégradation n'est constatée dans les lieux.
- Une pénalité de 100€ par jour sera appliquée en cas de non-respect des consignes concernant le chauffage.
- Le règlement intérieur devra être signé à la remise des clés.

Approbation du règlement intérieur de la salle des fêtes

Le règlement intérieur est approuvé il sera annexé au contrat de location.

Travaux bâtiment école

- Des devis de travaux d'électricité sont validés : à la cantine scolaire, à l'école et au niveau des salles de l'école de musique
- Un devis de travaux de charpente pour le toit de la cantine est signé. La cheminée du bâtiment école sera enlevée.
- Demande des parents d'élèves suite au dernier conseil d'école, cette année il est décidé de mettre en priorité les travaux de rénovation électrique.

Devis travaux élagage

Un élagueur est passé pour établir un devis pour les platanes de la place d'Artagnan et la place du Foirail, pour le frêne situé chemin du rempart nord et les arbres de l'école.

Un second devis sera demandé avant de valider le chantier. Il est important de sécuriser les arbres de la commune en cas de vents violents.

Travaux des bâtiments suite au dossier sécheresse

Madame le Maire fait un point sur les dossiers en cours. Les travaux du musée seront terminés fin mars.

Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012-art.37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt et hors RAR 2023) = 141 600€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 35 400€.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Article 2188 Autres immobilisations corporelles : 10 000€
- Article 2131 Bâtiments publics : 25 400€

TOTAL = 35 400€

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget primitif qui devra intervenir avant le 15 avril 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme ci-dessus.

Questions diverses

- ✓ Jeux école : plusieurs devis ont été demandés, la validation se fera en janvier
- ✓ La Poste a validé en commission le devis d'installation d'alarme à l'agence postale
- ✓ Pour information le SICTOM OUEST propose des composteurs gratuits pour les particuliers
- ✓ Les commerces Brocante- antiquités et Paddle Evasion ont acheté les plaques de signalétique locale misent en place sur la SIL locale
- ✓ M. BUGNET du service des routes du Conseil Départemental est venu voir les platanes situés Faubourg Saint André, aussi les nids de poule sur la RD 573 lui ont été signalés
- ✓ Suite au rapport de l'APAVE et du CEREMA, le pont de la Hitte présente des désordres, il est demandé de le fermer. Un arrêté sera pris et la signalétique sera mise en place.

La séance est levée à 21h00

93

Date de convocation : 25 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Bernard LUIS, Patrick MAGNE.

Était absent et excusé : Simon LABORDE

Était absent : néant

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : M. Frédéric CORNU est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024. Il est adopté à l'unanimité.

Charges de fonctionnement frais de scolarité 2024 aux communes voisines

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise en place du recouvrement des frais de fonctionnement scolaire a été faite en 2001 pour la première fois.

Le compte administratif 2024 fait apparaître une dépense globale en section de fonctionnement pour le poste de l'école de 47 171.95 €.

A la rentrée scolaire de septembre 2023, nous avions 32 élèves inscrits à l'école de LUPIAC. Ce qui fait une charge par enfant scolarisé de 1474.12 €.

Madame le Maire propose de ne recouvrir que 90 % du montant, soit la somme de 1326.70 € arrondie à 1326 €

Madame le Maire ouvre le débat, et demande au conseil municipal de se prononcer et de voter.

Il est décidé de mettre au recouvrement la somme de 1326€ par élève, précision faite que si un enfant n'a pas fréquenté l'école toute l'année la somme sera proratisée.

Transfert de la compétence « Document d'urbanisme à la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac – rapport de la CLECT

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT DE GASCOGNE approuvé et rendu exécutoire en mai 2023, et par délibération du 15 novembre 2023, la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il définira les modalités d'urbanisme pour l'ensemble du territoire et remplacera les PLU communaux et les cartes communales aujourd'hui en vigueur.

Vu le rapport de la CLECT, joint à la présente délibération, transmis en date du 20/02/2025,

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT établi suite au transfert de la compétence « Documents d'urbanisme ».

Autorisation d'utilisation du lac de Lacoste pour des entraînements de sauvetage canin

Comme chaque année, la commune est sollicitée pour l'autorisation d'utiliser le lac de Lacoste pour des entraînements de sauvetage canin. Le conseil municipal autorise la maire à signer cette convention.

Renouvellement du bail commercial de la Taverne de d'Artagnan

Madame le Maire informe le conseil municipal que le bail commercial de la Taverne de d'Artagnan arrive à terme. Il sera renouvelé dans les mêmes conditions.

Appartement de l'école

Au départ de la locataire de l'appartement de l'école, la caution retenue est de 131€.

Avant de pouvoir remettre cet appartement à la location, des travaux sont nécessaires. Concernant les fissures, l'expert ne valide pas la cause sécheresse. Un architecte du CAUE 32 doit venir visiter pour conforter le premier devis de travaux.

« Chantiers jeunes » de la communauté de communes.

La communauté de communes a organisé 3 jours de « chantiers jeunes » sur la commune de Lupiac. Le séjour s'est bien passé, les petits travaux consistaient à nettoyer et repeindre les fenêtres de la salle de réunion.

Projet médaille du village de Lupiac

Madame le Maire rappelle le projet de médaille du village.

Jean-Marie GRIVAZ présente les devis reçus pour la création d'une médaille. Il est décidé de poursuivre avec un des fournisseurs et d'affiner le projet de la médaille.

Plan Communal de Sauvegarde

Concernant le plan communal de sauvegarde, il reste les fiches actions à écrire, une réunion de travail de la commission est prévue pour le 18 mars.

Demande de panneau de « lieu-dit »

Certains panneaux de « lieu-dit » sont très abimés. Depuis la nomination des voies et numérotation des adresses, il est important de privilégier la communication de ces adresses normalisées. Mais si certains administrés souhaitent renouveler leur panneau de « lieu-dit », la commune va demander des tarifs à un fournisseur. Un article sera dans le prochain bulletin pour diffusion à tous.

Questions diverses

- ✓ Lupiac représente l'Occitanie pour l'émission Village préféré des français. Les votes sont ouverts jusqu'au 7 mars 2025, le tournage sera entre mi-avril et début mai.
- ✓ L'entreprise ADS doit venir au musée pour un devis d'alarme et vidéo surveillance.

La séance est levée à 22h30

NOUVEAU A LUPIAC

Sacha Beyries propose un nouveau service :

Le nettoyage et l'entretien des monuments funéraires.

Il continue aussi l'entretien des espaces verts.

Nouveau
ENTRETIEN
FUNÉRAIRE

Nettoyage et entretien des monuments funéraires

Tombes, caveaux et plaques funéraires

Gravier
Dépose et renouvellement des graviers d'ornement (gravier blanc ou autre couleur et diverse granulométrie, sur demande).

DEVIS GRATUIT

Date unique ou entretien régulier

Contact :
Sacha Beyries
06 75 39 32 84 sachabeyries@outlook.fr  Pujols 32290 LUPIAC

LUPIAC, NOTRE ÉCOLE - DEUXIEME PARTIE

LE GROUPE SCOLAIRE DE 1951 A NOS JOURS

Les instituteurs depuis 1947 étaient M. et Mme Passama et Mme Hembert.

Henri Passama, instituteur exigeant voulant obtenir les meilleurs résultats pour ses élèves, n'hésitait pas à distribuer gifles ou coups de règle pour faire entrer le plus possible de « matière » dans le crâne de ses élèves ! Mais il savait récompenser les meilleurs ; ainsi, lors des commémorations des fins de guerre 14/18 et 39/45, la gerbe confectionnée par les élèves était portée et déposée au pied du monument aux morts par les trois meilleurs du cours du certificat d'études.

Dans les années 1950, les journées d'école se tenaient les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis toute la journée. Les jeudis étaient jours de repos. Les samedis après-midi étaient consacrés aux activités manuelles. Les filles se retrouvaient avec Mme Hembert pour apprendre à coudre. Quant aux garçons, ils s'adonnaient au modélisme, fabriquant des petits avions en balsa dont certains arrivaient à voler ! Les plus jeunes faisaient du dessin ou de la peinture.

Tous les jours avait lieu le contrôle du thermomètre et du baromètre placés dans la vitrine du magasin de Mme Bergès et ces données étaient inscrites dans un cahier tenu au jour le jour.

Lors du Tour de France cycliste un cahier spécial était à disposition où étaient inscrits les résultats étape par étape. Ces informations servaient à calculer les temps effectués par chaque coureur, permettant ainsi d'allier le calcul et la géographie.

Henri Passama a marqué le village par sa façon de faire participer les élèves au théâtre de l'école, proposant de belles pièces telles que Les fourberies de Scapin ou Le malade imaginaire. La recette de ces représentations permettait de faire le voyage annuel qui durait 2 ou 3 jours. Les élèves réalisaient aussi un char qui participait à la cavalcade.

Suivant ses élèves, M. Passama n'hésitait pas à leur donner un complément d'enseignement afin qu'ils puissent réussir des concours et accéder ainsi à de bons postes dans l'armée, l'administration ou poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur.

En dehors de son temps scolaire, il saura s'investir dans la vie du village en enseignant la musique à qui le voulait, étant lui-même joueur de saxophone. Ainsi il créa un orchestre, le Cuba Jazz, avec Guy Fourquet au saxophone, Jean Duffour à la trompette, César Casarin à l'accordéon et Jean Casarin à la batterie. Mais l'Académie rappelant à Henri Passama que le rôle de l'enseignant n'est pas de jouer dans un orchestre, cet ensemble fut éphémère !

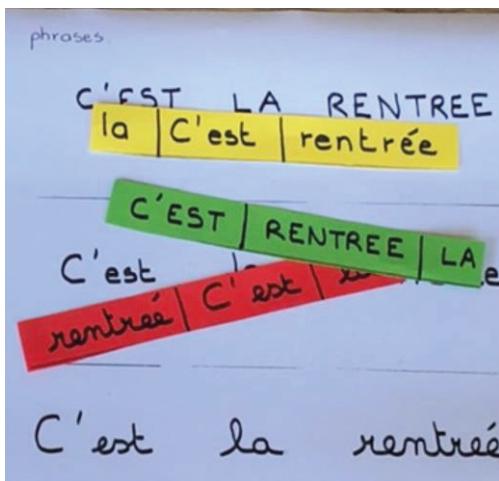
Odette Passama fut nommée à Lupiac en même temps que son mari en octobre 1947 pour prendre en charge la classe des petits, cours enfantin, le cours préparatoire, le cours élémentaire 1 ; sa classe a compté jusqu'à 40 élèves ! malgré son jeune âge, elle ne se laissait pas impressionner et était aussi exigeante que son mari. Elle faisait travailler au maximum les élèves du CE 1 afin qu'ils acquièrent les bases nécessaires pour le cours de CE 2. Rares sont les élèves ayant gardé un mauvais souvenir de cette enseignante. Elle quittera Lupiac en 1957.

Marie Thérèse Hembert, née à Lupiac, était fille d'Emile Tartas, lui-même instituteur dans la commune. Nommée à l'école de Lupiac en octobre 1945, elle enseignait dans les classes de CE 2 et CM 1. Personne indolente, le travail dans ces classes était plutôt « relax » ! Habitante sur la place du village, elle allait à l'école à vélo, les cahiers dans les sacoches. A la récréation de 10 heures 30 son mari lui apportait quelques oranges qu'elle mangeait dans la journée. Dans sa classe il y avait 3 sièges : le fauteuil du bureau, un pliant au milieu de l'allée centrale et au fond près du poêle ... une chaise longue ! Seuls les enfants doués ou courageux pouvaient suivre, les autres peinaient et plusieurs redoublaient ou étaient incapables de rejoindre la classe de fin d'études par manque de savoir.



Les photos de toutes les classes sont à retrouver à l'exposition de l'église

ECOLE LUPIAC année 1951										N°15 expo 2014	
1 CHRISTIANE PERES	2 JOEL RIBEIRO	3 GILBERT DUBUC	4 GÉRARD LASPORTES	5 PAULETTE LABORDE	6 MARTINE AURENSAN	7 ROSINE PANAGUA	8 JOSETTE MEILHON	9 MURET	10 ASLANIAN FRANCOIS		
11 THÉRÈSE FAVARIE	12 DANIELLE DOMEC	13	14 DANIEL BRESSON	15 DANIEL CAPMARTIN	16 LOUDET	17 GAETAN DEKERMEL	18 ANGELO PIROLLO	19 MARIO PIROLLO	20		
21 ANNE-MARIE BALLESTER	22 MONIQUE CORNU	23 MARIE-PIERRE CAZENEUVE	24 ALAIN CAZENEUVE	25 REGIS DASTIE	26 MICHEL ESPIE	27 VÉRONIQUE LÉCOQ	28 GEORGETTE PLANE	29 JEAN-PIERRE LAYTOMBE	30 BERNARD LAGARDÈRE		
31 CHRISTINE PITOUS	32 CHRISTIANE RIBEIRO										



RENTREE 1956-1957

M. Castel, jeune enseignant, fera un remplacement pour la classe des grands jusqu'à Noël, date à laquelle il partira au service militaire. De janvier à Pâques, sans nouveau remplaçant, les élèves de cette classe seront répartis dans les classes de Mme Hembert et de Mme Passama qui se trouvent surchargées. Les cours du certificat manquaient de rigueur ; ainsi pouvait-on entendre la maîtresse lors de la correction des devoirs : « Mado, Alberte, Pierrette, vous trouvez pareil ? Alors c'est juste » !

Enfin un nouvel instituteur arriva ! Jacques Fezas, 19 ans, natif de Cassaigne près de Condom, plus petit que certains de ses élèves qui avaient ou allaient avoir 14 ans ! Il se déplaçait à Mobylette. Pas de « chouchou », pas de copinage ; ses 11 élèves du cours de certificat d'études devaient venir tous les jeudis, normalement jours de congé, afin de combler leurs nombreuses lacunes. Avec des résultats : le 14 juin il présentera 7 élèves à l'examen et 7 seront reçus, dont 2 classés premiers du canton ! Très satisfait, son comportement vis-à-vis de ses élèves sera plus amical, ceux-ci restant cependant très respectueux.

RENTREE 1957-1958

Mme Hembert a toujours les mêmes cours. De nouveaux instituteurs, Guy et Josette Dornec prennent leur poste. Ces enseignants sont de la même lignée que le couple Passama. Ils partiront en 1962.

RENTREE 1960-1961

C'est la dernière année de l'examen du Certificat d'études primaires. En 1961 le certificat se passe à Lupiac et non dans le canton en raison d'une épidémie de méningite. Dès cette année les élèves quittent l'école communale à 11 ans à la fin du CM 2 pour entrer en 6^{ème} au collège de Vic Fezensac ou d'Aignan.

Le ramassage scolaire est mis en place mais il faudra un certain temps pour que ce service soit réellement opérationnel.

RENTREE 1962-1963

Les instituteurs sont Omer et Christiane Sorbé. Mme Hembert part à la retraite et ne sera pas remplacée. En effet il y a moins d'élèves car ils partent tous au collège en 6^{ème}. Cette année scolaire voit la fermeture de l'école de Saint Pierre d'Aubézies dont les élèves viennent à Lupiac. Cette période voit se créer l'association des parents d'élèves.

Le Certificat d'Etudes Primaires est officiellement supprimé en 1989 par décret du 28 août 1989 (loi dite Jospin, alors ministre de l'Education Nationale) qui abroge l'article 6 de la loi du 28 mars 1882 (loi dite « Jules Ferry »). Le nombre d'élèves diminue tous les ans mais notre école subsistera car de nombreux villages voisins voient leur école fermer et une partie des enfants viennent à Lupiac ; il en est ainsi de Castillon-Debats, Belmont, Cazaux d'Anglès et Castelnauet. Malgré cet apport d'élèves notre école a « frisé » la fermeture avec seulement 22 enfants mais l'arrivée d'une famille avec 4 enfants lui a donné un sursis et petit à petit le nombre d'élèves montera à 33, ce qui permettra de conserver 2 classes.

RENTREE 1975-1976

Cette année voit l'ouverture d'une classe maternelle avec Mme Derréal comme enseignante et Lilou Laborde comme aide maternelle. Cette classe accueillera 28 enfants de Lupiac et de communes voisines. Lilou Laborde est restée 32 ans auprès de nos enfants !

Un Centre de Loisirs Associé à l'École (CLAE) est mis en place en 2006 sous la responsabilité de Cathie Della Torre qui occupera ce poste jusqu'en 2019.

Ce CLAE sera transformé en garderie, le matin dès 8 heures et le soir jusqu'à 18 heures.

Voici quelques noms d'institutrices et d'instituteurs ayant enseigné plusieurs années dans notre école : Jackie Dualé, Gaby Peyret, Jeannette Lagravère, Béatrice Cazeneuve, Eva Brau, Laetitia Cousteau et Bruno Gendre.

LE PERSONNEL

En tant que femmes de ménage, citons Albanie Montagut, Colette Claverie, Jeannette Tucon, Josiane Beyries et Dany Laffargue.

Les aides maternelles furent Lilou Laborde, Cathie Della Torre, Adeline Bonato (AESH, soit Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) et Géraldine Laffargue (ATSEM, soit Agent Territorial Spécialisé d'École Maternelle).

A la cantine : Jeanne Filhos, Mauricette Paniagua, Marguerite Préneron, Marie-Rose Aurensan, Marthou Bertolini, Huguette Lagardère, Mireille Lafargue et Souad Al Shumari.

LE RAMASSAGE SCOLAIRE

Il sera opérationnel pour l'année scolaire 1973/1974. Le premier transporteur sera M. Bézecourt d'Aignan. A Lupiac Lucienne Duffour avec une Peugeot 404 allait chercher les enfants à leur porte. Puis le Conseil Général va prendre la responsabilité de ce service. Des points de ramassage ont été mis en place, non sans quelques péripéties !



Une salle de classe



Stand des objets créés par les enfants de l'école pour le marché de Noël, organisé par l'association des parents d'élèves



Le défilé du carnaval 2025



6 octobre 2024 –Lectoure/St Louis



Le 6 octobre, très belle visite guidée du village par Maxime Fillos, pour la commune de Lectoure avec Xavier Ballenghien, son Maire et une délégation d'Alsaciens de la commune de Saint-Louis avec laquelle Lectoure est jumelée.

Commémoration du 11 novembre 2024



Comme chaque année, la commune de Lupiac a rendu hommage aux soldats morts pour la France à l'occasion de la commémoration du 11 novembre, marquant l'anniversaire de l'Armistice de 1918.

La cérémonie s'est conclue par le dépôt d'une gerbe au monument aux Morts, par les Maires de St Pierre d'Aubiezies et de Lupiac, le Président de l'Association des Anciens Combattants et le dépôt de bouquets par les enfants.

Un vin d'honneur a ensuite été servi, permettant aux participants de partager un moment convivial.

La municipalité remercie chaleureusement toutes les personnes présentes, et en particulier les portes drapeaux, les musiciens et les enfants.

26 octobre - Repas bénévoles - Association d'Artagnan chez d'Artagnan

L'association d'Artagnan chez d'Artagnan a organisé son traditionnel repas des bénévoles à Lupiac, un moment convivial et chaleureux pour remercier toutes celles et ceux qui, tout au long de l'année, donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre le village. Ce moment de partage a permis de revenir sur les moments forts de l'année, d'échanger sur les projets à venir et surtout, de valoriser l'engagement de chacun au service de notre patrimoine local. On a pu y écouter une très belle version de la fable de la Fontaine « Le corbeau et le renard ».



Conférence du 13 novembre 2024 – Les cadets de Gascogne



La salle des fêtes de Lupiac a accueilli une conférence captivante animée par **Jacques Lapart**, historien passionné et fin connaisseur de l'histoire gasconne. Le thème de la soirée : **les Cadets de Gascogne**, ces personnages emblématiques à la frontière du réel et du mythe, rendus célèbres par d'Artagnan et la littérature de cape et d'épée.

Devant un public attentif et nombreux, M. Lapart a retracé l'origine des Cadets, jeunes gentilshommes issus de la petite noblesse gasconne, souvent sans fortune mais riches d'audace, d'ambition et de panache. Ces hommes, envoyés très jeunes à la cour ou dans les armées du roi, ont contribué à façonner une image vivace de la Gascogne, fière, libre, loyale et fougueuse. Illustrée d'anecdotes historiques, de portraits méconnus et de récits tirés des archives, la conférence a permis d'éclairer le lien entre légende littéraire et réalité historique. Jacques Lapart a également évoqué le rôle de ces Cadets dans la construction de l'identité gasconne, et plus largement dans l'histoire de France.

Ste Cécile - 24 novembre

Chaque année, la salle des fêtes de Lupiac accueille un public nombreux pour célébrer la Sainte-Cécile et assister au concert.

La célébration de la Sainte-Cécile à Lupiac est également l'occasion de moments de convivialité. Après le concert, les musiciens se réunissent autour d'un repas.

Exceptionnel concert de SAXO - 1 février

Samedi 1^{er} février, sous la direction d'Isabelle Fourquet, Marie Evelyne Pelizzari Sandoval et Pacal Ducournau, ce sont plus de 50 saxophonistes assistés d'un piano, d'une batterie et d'une guitare basse qui ont enthousiasmé les spectateurs qui avaient rempli notre salle des fêtes qui semblait trop petite pour cet événement ! Une surprise nous avait été réservée : Isabelle, Anne-Marie et Lucie ont chanté « Dans le port d'Amsterdam », mélodie médiévale mise en paroles par Jacques Brel. Ce fut un moment de grâce ! Venus de Montréal, Cazaubon, Aire sur l'Adour, Fleurance, Riscle, Aignan, Sainte Christie, Vic Fezensac et Lupiac, les musiciens ont rendu un chaleureux hommage à Isabelle dont c'est la dernière année de professorat.



Après les rappels, les spectateurs ont longuement applaudi les musiciens et leurs professeurs. Une soirée dont tous se souviendront.

Bal Gascon - 2 février



Le 2 février, la salle des fêtes de Lupiac a vibré au rythme des musiques traditionnelles lors du bal gascon organisé par l'Association d'Artagnan chez d'Artagnan.

Danseurs confirmés et curieux sont venus découvrir les danses traditionnelles ou sont venus déguster les crêpes de la chandeleur.

Loto de l'École - 9 février

Le loto de l'école s'est tenu le 9 février à la salle des fêtes dans une ambiance familiale. Petits et grands ont tenté leur chance pour remporter paniers gourmands, des places au Stade Toulousain, des repas à La Taverne de d'Artagnan et au Bistrot Régent et autres lots offerts par les commerçants locaux. Les bénéfices permettront de financer les projets scolaires à venir.



Le banquet de la chasse - 22 février



Comme chaque année, le banquet de la chasse a réuni de nombreux convives à Lupiac dans la salle des fêtes. Ce fut un beau moment de tradition et de convivialité. Merci aux organisateurs et bénévoles pour leur engagement. Il est important de souligner l'importance de la chasse dans la gestion du territoire et la préservation de nos traditions rurales.

15 mars - Plantation d'un tilleul à CAUDERON



On notera que Monsieur le Maire de St Pierre d'Aubiez, Robert Pache, a aidé Madame La Maire de Lupiac, Véronique Thieux Louit pour la plantation du tilleul de la commune de Lupiac.



Sur le site de Cauderon, les Maires ont été conviés à la plantation des 25 arbres des Communes
« 1 arbre, 1 commune ».
Les arbres ont été plantés suivant la position géographique des villages de la communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac en présence de l'association Arbres et Paysages32.



FÊTES DE ST MONT

Le vendredi soir : traditionnelle soirée organisée par les Jeunes agriculteurs du canton



Le nouveau Président de Plaimont Olivier Dabat avec l'ancien Président Joël Boueilh

Le samedi : Tournage de l'émission « Échappées Belles »



Jérôme Pitorin tourne sur la place d'Artagnan avec les Lames Lupiacois

Le dimanche matin



Présentation de l'affiche du Festival d'Artagnan 2025 par Anne Marie Aïo et Maxime Fillos, co-présidents de l'Association d'Artagnan chez d'Artagnan.

MAIRIE

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12h.
mairie@lupiac.fr - 05 62 09 26 13 - www.lupiac.fr

MARCHÉ DE NOËL 2024

Samedi 14 décembre s'est tenu notre traditionnel marché de Noël. Beaucoup d'enfants sont venus pour profiter des bonbons du Père Noël, s'amuser avec les jeux en bois, déguster des crêpes et boire le chocolat ! Leurs parents ont préféré le vin chaud ! Ensemble, ils ont pu parcourir les couverts où commerçants et artisans leur ont réservé le meilleur accueil. Attractions, chants de Noël de la chorale « Per tutti », illumination du grand sapin et de la crèche avec ses mounaques ont eu beaucoup de succès. Dans la soirée, la salle des fêtes s'est remplie de spectateurs venus assister au nouveau spectacle des Lames Lupiacaises : les contes au fil de l'épée.



CEREMONIE DES VŒUX



En l'amicale présence de Barbara Neto, Maire de Vic-Fezensac et Présidente de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac et des Conseillers Départementaux Emeline Lafon et Benoît Dessenlis, Véronique Thieux Louit a présenté ses voeux aux Lupiacois réunis dans la salle des Fêtes. Entourée des conseillers municipaux, Véronique a évoqué les réalisations de l'année écoulée parmi lesquelles : finalisation du passage en led de l'éclairage public, l'achat d'une maison située sur la place, mise en place de panneaux « 30 km/h » aux entrées du village, le succès de la saison touristique avec la présence de 2 maîtres-nageurs au lac et de nombreuses animations à la Guinguette, la très bonne fréquentation du musée.

Parmi les projets, notons le réaménagement du foirail et du rempart nord, des travaux dans la salle de musique et dans l'appartement de l'école afin de pouvoir le louer, les travaux après sécheresse au musée, à l'école et aux chapelles de Pujos et de Cahuzères et enfin la finalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et des dossiers « fibre » et « sécheresse ». Puis Barbara Neto prend la parole pour commenter l'activité de la Communauté de Communes et en particulier les travaux concernant la compétence « petite enfance, enfance et jeunesse » ; lui succède Benoît Dessenlis qui développe les avantages et nécessité du Plan Communal de Sauvegarde. Emeline Lafon met l'accent sur l'importance des actions de Lupiac appuyées sur le personnage d'Artagnan pour assurer le développement touristique de la région. En conclusion Véronique appelle les nouveaux arrivants pour qu'ils se présentent et invite tous les présents à partager les galettes des rois préparées par Thibault Lagoutte et son équipe.

PANNEAUPOCKET



La communauté de communes a souhaité faciliter l'accès aux communes à PanneauPocket.

Téléchargez l'application, elle est au service des habitants avant tout. Vous y trouverez des informations et des alertes de la commune de Lupiac et d'autres collectivités.

Service gratuit.

Ce support est utilisé par la commune afin de vous signaler les alertes météorologiques et autres.

CHANTIER JEUNES - COMMUNAUTE DE COMMUNES

La communauté de communes d'Artagnan en Fezensac, organise des chantiers jeunes destinés aux adolescents du territoire. Ces actions, à la fois éducatives et citoyennes, permettent aux jeunes de s'impliquer activement dans la vie des communes tout en découvrant le monde du travail.

À Artagnan en Fezensac, les chantiers sont ouverts aux jeunes de 14 à 17 ans. Encadrés par des animateurs et des agents techniques, les participants réalisent des travaux utiles aux collectivités : remise en état de mobilier urbain, entretien de sentiers, peinture d'équipements publics, ou encore aménagements dans les espaces verts. Ces missions, réparties sur plusieurs demi-journées, permettent non seulement de contribuer à l'amélioration du cadre de vie local, mais aussi de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

Les jeunes peuvent être amenés à participer à la valorisation du patrimoine local, à **Lupiac pour les vacances de février, ils ont participé à repeindre les fenêtres du Château de Lamotte d'Izault** et plus précisément les fenêtres de la salle de réunion de la Mairie.



Ces chantiers sont aussi l'occasion pour les jeunes de bénéficier d'une indemnisation symbolique, souvent versée sous forme de bons d'achat ou de chèques-cadeaux, en contrepartie de leur engagement.

ETE JEUNES - LUPIAC

Du 7 au 28 juillet 2025, la commune de Lupiac a le plaisir de lancer une nouvelle édition des **ÉTÉS JEUNES**. Ce chantier est ouvert aux jeunes de 14 à 17 ans, désireux de s'impliquer dans des projets utiles à leur village tout en partageant un moment enrichissant et collectif.

- Au programme : Travaux manuels, petits aménagements dans le village, entretien d'espaces publics ou patrimoniaux, actions autour du lac ou du musée d'Artagnan
 - Une petite indemnisation est prévue en fin de chantier
 - Dates : du 7 au 28 juillet 2025
 - Lieu : Lupiac et ses environs
 - Encadrement : Maryse FOURAGNAN
-
- Inscriptions obligatoires

Renseignements à la Mairie de Lupiac

LUPIAC - VILLAGE PREFERÉ DES FRANÇAIS !



Lupiac a été choisi pour représenter l'Occitanie dans l'émission télévisée de Stéphane BERN "Le Village Préféré des Français 2025"

14 villages sont en compétition :

- 1-Saint-Antoine-l'Abbaye / Isère / Auvergne-Rhône-Alpes – 1310 habitants
- 2-Semur-en-Auxois / Côte-d'Or / Bourgogne-Franche-Comté – 517 habitants
- 3-Malestroit / Morbihan / Bretagne – 1301 habitants
- 4-Ferrières-en-Gâtinais / Loiret / Centre-Val de Loire - 3794 h habitants
- 5-Calcatoggio / Corse du Sud / Corse - 1477 habitants
- 6-Sierck-les-Bains / Moselle / Grand Est - 508 habitants
- 7-Longpont / Aisne / Hauts-de-France - 237 habitants
- 8-Rochefort-en-Yvelines / Yvelines / Île-de-France - 320 habitants
- 9-Grand'Rivière / Martinique / Outre-Mer - 2533 habitants
- 10-Clécy / Calvados / Normandie - 897 habitants
- 11-Beaulieu-sur-Dordogne / Corrèze / Nouvelle-Aquitaine - 1053 habitants
- 12-Lupiac / Gers / Occitanie - 320 habitants
- 13-Fontevraud-l'Abbaye / Maine-et-Loire / Pays de la Loire - 4027 habitants
- 14-Saorge / Alpes-Maritimes / Provence-Alpes-Côte d'Azur - 1769 habitants

Les votes se sont déroulés du 17 février au 8 mars 2025

Voici le communiqué de presse utilisé :

Lupiac, petit village du Gers, et joyau gascon niché au cœur de l'Occitanie, s'apprête à faire briller ses couleurs sur la scène nationale ! Sélectionné pour représenter la région Occitanie dans l'émission emblématique de Stéphane Bern, Le Village Préféré des Français, Lupiac invite tous les amoureux du patrimoine et de l'authenticité à se mobiliser.

Votez pour Lupiac du 17 février au 8 mars 2025 !

Le charme intemporel de Lupiac, berceau de l'illustre mousquetaire d'Artagnan, mérite les honneurs. Son patrimoine préservé, son cadre enchanteur et son ambiance unique incarnent l'âme de la région. Mais ce qui fait aussi la richesse de Lupiac, c'est son incroyable dynamisme porté par ses 320 habitants venus d'horizons variés, représentant 21 nationalités. Grâce à eux, traditions, culture et convivialité se transmettent de génération en génération, donnant au village une vitalité sans pareille.

D'Artagnan, héros gascon par excellence, incarne l'audace, la bravoure et l'esprit de Lupiac. Aujourd'hui, ce même esprit se retrouve chez ses habitants, qui unissent leurs forces pour faire rayonner leur village et perpétuer son héritage.

Le scrutin se tiendra en ligne du 17 février au 8 mars 2025. Chaque vote comptera pour faire briller Lupiac et mettre à l'honneur son histoire, sa culture et son art de vivre.

Un défi exaltant, une fierté partagée

Être sélectionné parmi les villages les plus remarquables de France est déjà une victoire. Mais remporter le titre serait une consécration pour Lupiac et toute l'Occitanie !

*Nous comptons sur chacun d'entre vous pour relayer cette belle aventure, partager votre attachement à Lupiac et inciter vos proches à voter. Ensemble, faisons de Lupiac Le Village Préféré des Français 2025 ! **Tous pour un, un pour tous !***

Comment voter ?

Rendez-vous sur le site officiel de l'émission pour soutenir Lupiac.

Chaque vote est un pas de plus vers la victoire !

Dates du vote : du 17 février au 7 mars 2025

Sur le site internet de francetv ou par téléphone au 3245 (0.80€ / minute + prix d'un appel)

MARCHÉS CONVIVIAL'ÉTÉ



Ils auront
lieu tous les
mardis soirs
de juillet et
août à 18 h

PANNEAUX DE LIEU-DIT

Depuis les nouvelles normes d'adressage, pour les communes, sont privilégiés les noms de voies et la numérotation ; Cependant, nous sommes tous attachés à nos lieux dits. La commune de Lupiac ne peut pas prendre en charge le renouvellement des panneaux de lieux-dits.

La commune de Lupiac ne peut pas prendre en charge le renouvellement des panneaux de lieux-dits.

Voici une adresse où vous pouvez commander si vous voulez refaire faire vos panneaux si vous le souhaitez, et une idée des prix. Mais vous pouvez aussi trouver d'autres fournisseurs. Il est souhaitable de garder le même style que les anciens panneaux pour une unité visuelle sur la commune.

ADEQUAT – COLLECTIVITES
04 75 60 19 55
adequat6@adequat-collectivites.com
Adequat - BP 315 - 26003 Valence Cedex



PANNEAUX LIEUX-DITS - HAMEAUX

Clérieux	La Berlodiére La Garenne Chaumant
D29 km 1,200 bords pliés*	D29 km 1,200 bords pliés*
Les Blachères	
E31 km 1,200 bords pliés*	D29 km 1,200 bords pliés*

* merci de nous préciser le texte lors de votre commande.

Tableau de correspondance hauteur et caractères

Nombre de lettres	Dimensions en mm
de 1 à 7 lettres	400 x 120 400 x 150 400 x 250
8 et 9 lettres	500 x 120 500 x 150 500 x 250
10 et 11 lettres	600 x 120 600 x 150 600 x 250
12 et 13 lettres	700 x 120 700 x 150 700 x 250
de 14 à 16 lettres	800 x 120 800 x 150 800 x 250
17 et 18 lettres	900 x 120 900 x 150 900 x 250
19 et 20 lettres	1000 x 120 1000 x 150 1000 x 250
de 21 à 23 lettres	1100 x 120 1100 x 150 1100 x 250
24 et 25 lettres	1200 x 120 1200 x 150 1200 x 250
26 et 27 lettres	1300 x 120 1300 x 150 1300 x 250
28 et 29 lettres	- 1600 x 150 1600 x 250

Bords pliés

Dim. (mm)	Film	Réf.	Prix unitaire
400 x 120	Classe 1	335591	22,88 € H.T.
400 x 120	Classe 2	335592	27,20 € H.T.
600 x 120	Classe 1	335593	34,30 € H.T.
600 x 120	Classe 2	335594	40,80 € H.T.
800 x 120	Classe 1	335595	45,74 € H.T.
800 x 120	Classe 2	335596	54,39 € H.T.
1000 x 120	Classe 1	335597	57,18 € H.T.
1000 x 120	Classe 2	335598	68,00 € H.T.
1200 x 120	Classe 1	335599	68,62 € H.T.
1200 x 120	Classe 2	335600	81,59 € H.T.

Bords pliés

Dim. (mm)	Film	Réf.	Prix unitaire
400 x 150	Classe 1	335601	33,26 € H.T.
400 x 150	Classe 2	335602	37,70 € H.T.
500 x 150	Classe 1	335603	42,36 € H.T.
500 x 150	Classe 2	335604	47,96 € H.T.
600 x 150	Classe 1	335605	48,28 € H.T.
600 x 150	Classe 2	335606	54,78 € H.T.
900 x 150	Classe 1	335607	69,20 € H.T.
900 x 150	Classe 2	335608	78,67 € H.T.
1000 x 150	Classe 1	335609	75,12 € H.T.
1000 x 150	Classe 2	335610	85,48 € H.T.
1200 x 150	Classe 1	335611	93,30 € H.T.
1200 x 150	Classe 2	335612	106,02 € H.T.
1300 x 150	Classe 1	335613	99,22 € H.T.
1300 x 150	Classe 2	335614	112,83 € H.T.
1400 x 150	Classe 1	335615	121,74 € H.T.
1400 x 150	Classe 2	335616	138,46 € H.T.
400 x 250	Classe 1	335617	45,44 € H.T.
400 x 250	Classe 2	335618	51,93 € H.T.

CE **ISO SIGN** **NF**
ER-DOP-15
1826-CPR-07-PAN10
EN 12899-1 : 2007
SD 905
2024

Bords pliés

Dim. (mm)	Film	Réf.	Prix unitaire
500 x 250	Classe 1	335619	57,04 € H.T.
500 x 250	Classe 2	335620	65,20 € H.T.
600 x 250	Classe 1	335621	65,44 € H.T.
600 x 250	Classe 2	335622	74,98 € H.T.
700 x 250	Classe 1	335623	73,86 € H.T.
700 x 250	Classe 2	335624	84,76 € H.T.
800 x 250	Classe 1	335625	85,46 € H.T.
800 x 250	Classe 2	335626	98,00 € H.T.
900 x 250	Classe 1	335627	93,88 € H.T.
900 x 250	Classe 2	335628	107,78 € H.T.
1000 x 250	Classe 1	335629	102,30 € H.T.
1000 x 250	Classe 2	335630	117,59 € H.T.
1200 x 250	Classe 1	335631	125,48 € H.T.
1200 x 250	Classe 2	335632	144,07 € H.T.
1300 x 250	Classe 1	335633	133,90 € H.T.
1300 x 250	Classe 2	335634	153,85 € H.T.
1400 x 250	Classe 1	335635	201,80 € H.T.
1400 x 250	Classe 2	335636	229,59 € H.T.

VOS DEVANTS DE PORTES...

Beaucoup d'entre vous aident la municipalité bénévolement afin d'entretenir les trottoirs et les couverts devant leurs maisons au village et nous les en remercions.

Le nettoyeur haute pression à essence de la commune est à votre disposition si nécessaire : il suffit de le demander en Mairie.

Anne et Philippe un samedi matin du mois de mars...



Vous prenez presque tous grand soin de vos façades et de vos devants de portes.

Lupiac est maintenant un village que l'on visite quand on vient dans le Gers !

N'oubliez pas de continuer à respecter quelques consignes :

- Vous pouvez mettre sous les couverts communaux et les trottoirs, en bordure de façade de maison, vos plantes, bancs et chaises pourvu qu'ils ne gênent pas le passage.
Merci de privilégier les pots en terres et le mobilier en bois ou fer (pas de PVC !)
- Les couverts ne sont pas des garages. Il est interdit d'y stationner.
- Les trottoirs en béton désactivé ne sont pas des stationnements même s'ils n'ont pas de bordures.
- Merci d'éviter de stationner devant le monument aux morts ou sur la départementale qui traverse le village.

SICTOM OUEST/DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

LE TRI DES BIODÉCHETS DEVIENT OBLIGATOIRE POUR TOUS!



C'EST QUOI LES BIODÉCHETS?

LES DÉCHETS DE CUISINE :

ÉPLUCHURES DE LÉGUMES ET DE FRUITS,
MARC DE CAFÉ, RESTES DE REPAS, PAIN,
LAITAGE, CROÛTES DE FROMAGE, FANES DE LÉGUMES,
FRUITS ET LÉGUMES ABÎMÉS.

LES DÉCHETS VERTS :

FEUILLES, TAILLES DE HAIES, FLEURS FANÉES...

LES DÉCHETS ISSUS DE VÉGÉTAUX :

PAPIER, CENDRE, SCIURE, COPEAU, CARTON,
PLANTES D' INTÉRIEUR, ETC.



ENJEUX



Au 1er janvier 2024, tous les producteurs de biodéchets (ménages, entreprises, commerçants, administrations...) devront trier leurs déchets organiques dégradables, également appelés « biodéchets », qui ne devront plus être déposés avec les ordures ménagères. Les usagers, déjà habitués à l'exercice du tri des déchets avec les emballages ménagers (plastiques, verre...), les déchets verts ou les gravats, devront donc accentuer leurs bons réflexes, en élargissant le tri de leurs déchets. L'objectif étant **de réduire**, au final, **le volume des ordures ménagères résiduelles**, qui sont aujourd'hui traitées par enfouissement.



54 kg /habitant de biodéchets

C'EST 20% DU CONTENU DE NOS SACS POUBELLES QUI DOIT ÊTRE TRIÉ POUR ÊTRE VALORISÉ EN COMPOST

LES SOLUTIONS

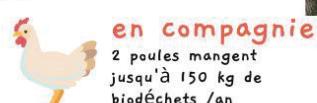
chez soi

Kit compostage à 10€ à réserver auprès du SICTOM



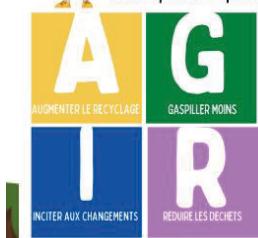
à plusieurs

Le compostage de quartier pour obtenir davantage de compost. Équipement gratuit.



en compagnie
2 poules mangent jusqu'à 150 kg de biodéchets /an

Vous aimez composter?
accompagnez la pratique du compostage sur votre quartier ou commune en devenant **guide composteur bénévole**.
Inscription auprès du SICTOM Ouest



Le B.a. B.a du compostage

je verse 2/3 de déchets de cuisine
j'ajoute 1/3 de déchets secs (feuilles mortes, cartons, copeaux...)
je mélange et c'est parti.....



sictom.ouest@wanadoo.fr
05.62.08.93.84

Le SICTOM lance une campagne de distribution de composteurs individuels.

Dans le cadre de l'obligation de tri à la source des biodéchets, le SICTOM, en partenariat avec le Syndicat départemental Trigone, fournit **GRATUITEMENT** des kits compostage aux usagers du territoire.

Le kit comprend :

- Un composteur en plastique recyclé/recyclable
- Un bio-seau pour transvaser les déchets de la cuisine au composteur
- Une tige aératrice

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font via le **lien**

suivant : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfTkCJPvG5qLlgL8TAh7Wo7POT7ml0lx94rU7eCnbFpFeEU-Q/viewform>

ou par **téléphone / mail** auprès du SICTOM.

05.62.08.93.84

sictom.ouest@wanadoo.fr

Comment récupérer le kit compostage ?

Le SICTOM contactera directement les usagers inscrits pour les informer du lieu de retrait de leur composteur. **Ce dernier sera distribué uniquement après avoir assisté à une mini formation de 15 minutes sur le compostage.**

ARTISANS, PROFESSIONS LIBERALES et SERVICES

ALIAS Christine sculptrice / portraitiste : 06.82.11.79.80 [christinealias32.wixsite](http://christinealias32.wixsite.com)

BEYRIES Sacha, entretien, espaces verts, aménagement extérieur, entretien funéraire 06.75.39.32.84
sachabeyries@outlook.fr

BRETTES Jérôme Cours de yoga 06 52 53 26 49

BOUCHET Guy Ébéniste, facteur d'orgues 06 22 42 18 10

CASARIN Alain Travaux publics 06 07 60 60 94

DELAHAYE Cléa Massothérapeute, magnétiseuse et clairvoyante 0780451944 delahayeclea@gmail.com

DESBARATS David Travaux agricoles, publics, assainissement, terrassement 05 62 69 03 65 - 06 30 93 82 78

DUFFOUR Yves Artiste peintre 06 31 20 19 97

DUFFOUR Élisabeth Praticienne de la relation d'aide et développement personnel 06 70 49 04 96

DUMOLIÉ Laétitia Prêt à porter à domicile, Personal Stylist Elora dumoliel@gmail.com 06 71 94 30 60

E-VELO GERS Location de vélos à assistance électrique 06 10 45 56 38 www.evologers.com

FITCH Bakhytgul - B -Artiste (pastelliste) 06 10 45 56 38 bakhytgul@gmail.com

GARAIT Marie-Ange Infirmière 06 63 57 65 40

GRANDOTTO BIETTOLI Manon Ferme équestre 06 32 38 11 08 manon.grandotto@gmail.com

www.fermeequestredelupiac.com

LA FERME DES BERNONS Élevage et vente directe de porc fermier 06 61 71 46 01

lafermedesbernons@orange.fr

MANGENOT François Activité multiservice – Entretien de la maison, intérieur et extérieur
06 08 73 26 78

NAYOZE SARL Grains, engrais, vente de pierre, cailloux de toutes sortes 06 03 78 12 87

MORANDIN Albert Géobiologue 07 89 07 64 27 albertmorandin@orange.fr

PINEAU Tony Travaux d'élagage 06 67 23 95 10

REMY Denis Ostéopathie rachidienne 06 87 88 28 22

TERRAS Wendy Écurie 06 33 05 62 37 info@ecuriewendyterras.com ecuriewendyterras.com

THIEUX LOUIT Véronique Conseiller immobilier 06 03 45 37 69 <http://veronique.thieuxlouit.capifrance.fr>

VICENTE Ambre Élevage Darmagnac, Élevage et pension de chevaux 06 33 77 26 26

S'il y a des changements ou des ajouts à inscrire dans cette liste, n'hésitez pas à nous contacter.

ETAT CIVIL du 1 octobre 2024 au 31 mars 2025

Naissance hors commune

THOMAS Rowen, Fernand,
né à AUCH (Gers) le 29 novembre 2024

Décès

LASPORTES Jean, Joseph, Roger, Etienne né le 26 décembre 1932 à LUPIAC (Gers),
décédé le 10 décembre 2024 à LUPIAC (Gers)

LYSONIK Chantal, Marie, Olga née le 07 septembre 1947 à LE MANS (Sarthe),
décédée le 07 janvier 2025 à AUCH (Gers)

BONNET Christian, René, Marc né le 16 septembre 1955 à MAUBOURGUET (Hautes-Pyrénées),
décédé le 31 janvier 2025 à LUPIAC (Gers)

Inhumation

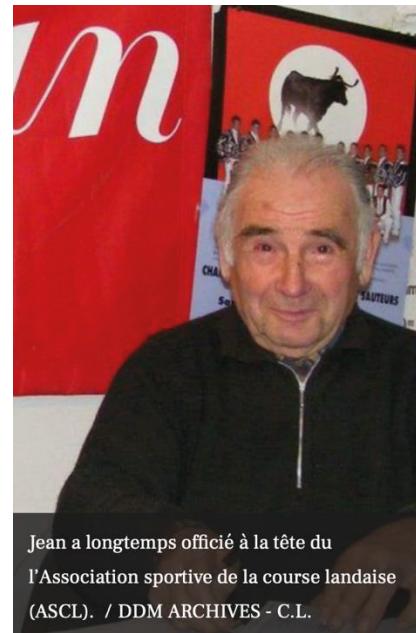
LAFARGUE Josette, Marguerite, épouse MATHIO née le 21 mars 1926 à LA TESTE DE BUCH (Gironde),
décédée le 22 février 2025 à AUCH (Gers)

COUCURON Daniel né le 15 mars 1929 à LUPIAC (Gers),
décédé le 18 mars 2025 à CONDOM (Gers)

CHAUVENET Daniel, Odette, épouse RECHOU née le 17 juillet 1932 à AUXONNE (Côte-d'Or),
décédée le 24 octobre 2024 à MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

JEANNOT NOUS A QUITTE

C'est à la veille de ses 92 ans que Jean Lasportes est décédé. Né le 26 décembre 1932 dans la maison de La Fontaine, il est resté toute sa vie fidèle à Lupiac. Facteur intérimaire puis titulaire à Lupiac, il n'a quitté son village que pour des raisons professionnelles ou militaires. La musique le passionnait ; sa clarinette avait sa place au sein de l'Harmonie Lupiacoise, des Cadets de d'Artagnan et des Bundy's. Trésorier de l'association des anciens combattants, il officiait en tant que maître de cérémonie lors des commémorations de 8 mai et 11 novembre. Son intérêt pour Lupiac et ses habitants l'a conduit à être correspondant de La Dépêche durant de nombreuses années. Nos condoléances vont à Simone, ses fils Gérard et Joël et toute sa famille.



Jean a longtemps officié à la tête du
l'Association sportive de la course landaise
(ASCL). / DDM ARCHIVES - C.L.

COMMERCES

GARAGE AIO : Mécanique automobile - Gaz
Ouvert tous les jours de 8h30 à 18h - 05 62 09 26 29

L'AGENCE POSTALE : Services postaux et bancaires, cartes postales, point info tourisme, point lecture, îlot numérique.
Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h - 05 62 09 26 00

L'ANCIENNE EPICERIE : Tee-shirterie, souvenirs, personnalisation textile
Barnabé WIOROWSKI : 06 79 44 62 70
Ouvert de janvier à février : sur rendez-vous, de mars à juin et de septembre à décembre : Le lundi - mardi - jeudi -vendredi 10h - 12h30 et 14h -15h30 samedi 10h - 12h30 et 14h 18h
En juillet/août : Lundi mardi mercredi jeudi vendredi et samedi 10h-19h et le dimanche 14h 17h.

ANTIQUITÉS - BROCANTE : Achète et vend toutes antiquités et brocante, expertise, succession, partage...
Evelyne et Philippe FAUROUX :
Ameublement et décorations d'intérieur, draps brodés, livres anciens...
Ouvert tous les jours de mai à septembre de 10h30 à 18h30 puis le vendredi samedi et dimanche de 11h à 18h00
et sur rendez-vous : 06 77 85 55 49 - 06 70 10 60 80

LA GUINGUETTE DU LAC : Restaurant - Snack -
Bar *Facebook : la guinguette du lac – Olivier COHERE :*
05 62 03 84 29 Ouvert de mai à septembre - Fermé le lundi

LA TAVERNE D'ARTAGNAN : Café – Bar – Restaurant – Point-chaud (pain, viennoiserie, pâtisserie sur place ou à emporter) - produits de terroir 05 62 69 53 54
Ouverture octobre-décembre : tous les jours de 8h à 17h – Sauf mercredi de 8 h à 12 h *Ouverture janvier-mars : tous les jours de 8h à 17 h*
Ouverture avril-septembre : tous les jours de 8h à 19 h

LA CABANNE A PIZZA, *sur la place d'Artagnan, le mercredi soir de 17 H 30 à 21 H. 06 49 11 12 90*

ORGANISATION de la COMMUNICATION

Nous éditons 2 bulletins par an. Le nombre de pages peut varier selon les informations à vous donner. Pour ceux qui le souhaitent et qui le peuvent, par souci d'économie et de préservation de la nature, nous vous proposons de recevoir ce bulletin en format numérique. Il suffit de vous inscrire à la Mairie. Rappel aux associations : si vous le souhaitez, faites-nous passer avant le 30 septembre et le 31 mars de chaque année vos textes sous format Word. Vous pouvez publier les comptes rendus de vos actions et vos diverses annonces.

Si vous êtes un Champion, si vous avez quelque chose de remarquable à nous faire savoir et si vous le souhaitez, faites-nous passer avant le 30 septembre et le 31 mars de chaque année vos textes sous format Word et vos photos. Nous publierons.

